



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2014

📖 Procès verbal de la séance du 18 avril 2014.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Madame BLANQUART est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle déclare accepter.

1. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2014

Présentée par Monsieur TOMATI, cette question n'a pas fait l'objet d'un vote.

M TOMATI expose que le DOB est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la commune et sur les choix financiers envisagés pour les années à venir en matière d'investissement, d'emprunt, de fiscalité. Ce document établit donc un historique des finances communales ainsi qu'un comparatif avec les communes de même strate.

M TOMATI rappelle que l'exercice 2014 va se dérouler dans une situation conjoncturelle difficile pour les collectivités avec une baisse des dotations et notamment de la DGF à hauteur de 6.5%.

En ce qui concerne l'endettement global, il faut noter qu'il s'élève à 2 587 001€ soit 574€ par habitant.

Dans ce contexte de rigueur, l'architecture du budget 2014 devrait s'établir avec une section de fonctionnement équilibrée à 4 431 058€ et un programme d'investissement s'élevant à 720 000€.

Suite à la présentation du DOB, M PRAT expose que le vote du budget qui interviendra suite à ce débat sera déjà un premier engagement politique. Il tient rappeler à celles et à ceux qui se sont déclaré(e)s, volontairement ou involontairement « sans étiquette » ou « apolitique ». Les conseillers municipaux se sont engagés à s'occuper de la « chose publique », de la « Res Publica ». Ils le feront malgré tout, dans le cadre d'une orientation politique. Dire le contraire contribue, de son point de vue, à tromper le citoyen,

M PRAT tient à préciser que les valeurs, les projets, qui ont été défendus par les membres et les soutiens de la Liste Citoyenne Brivoise, sont toujours d'actualité au sein de ce Conseil municipal et rajoute qu'il se défend d'être quelqu'un qui agit par intérêt personnel ou par intérêt particulier. M PRAT

En ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire, M PRAT déplore que nous subissions de plein fouet au niveau de notre commune la politique désastreuse d'austérité conduite par les gouvernements successifs depuis 2008. Cette politique ne répond en effet pas à la vision humaniste qu'il défend et qu'il considère contraire aux valeurs de la République.

Pour M PRAT, la croissance repose sur trois piliers principaux : l'exportation, l'investissement et la consommation des ménages.

L'exportation est en panne, du fait d'une politique de l'Euro fort et d'une construction européenne basée sur la mondialisation libérale.

La politique actuelle freine les investissements privés dans la mesure où le gouvernement rend toujours plus attractifs les placements et la fraude. Quant aux investissements publics, ils vont

devenir de plus en plus problématiques avec la décision du gouvernement de baisser la Dotation Globale de Fonctionnement de l'ordre de 10 milliards sur la durée du mandat. Pour ce qui nous concerne cette baisse représente 35.000 €. Les collectivités sont en proie à un phénomène d'étranglement avec, d'une part la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et, d'autre part l'augmentation de dépenses obligatoires, telles la réforme des rythmes scolaires pour les communes.

Enfin, la consommation des ménages a maintenu notre économie durant cette crise. Les dernières mesures annoncées visant la réduction des dépenses dites publiques, (gels des points d'indices, des retraites, ...) et l'augmentation des recettes (impôts, TVA,...) sont inquiétantes quant à la relance de l'activité.

Aussi, pour M PRAT, l'élaboration du budget revêt un caractère particulier et doit signifier ce refus de la politique d'austérité. Ainsi, il souhaite que l'on recentre nos dépenses sur l'intérêt général et le service public local. A ce titre, il propose de traiter les investissements dans un cadre intercommunal, mais aussi d'avancer sur la notion de gratuité de certains services locaux, notamment les premiers mètres cubes d'eau, et les transports. M PRAT invite alors M BRINGER, membre de l'exécutif de la communauté d'agglomération à faire entendre cette voix.

Enfin, face à cette situation désastreuse M PRAT invite les membres du conseil municipal à voter prochainement une motion, voire à élaborer un budget de résistance délibérément déséquilibré.

Suite à l'intervention de M PRAT, M le Maire précise que s'il partage certaines idées de ce dernier, le conseil municipal n'est pas un espace dédié à une diatribe politicienne généraliste mais doit principalement régler les problématiques locales.

A la réponse de M PRAT insistant sur le fait que les conseils municipaux se doivent de faire de la politique afin d'envoyer un message fort et invitant à voter une motion, M DELABRE expose qu'un courrier sera prochainement envoyé à l'Association des Maires de France dans le but de faire remonter le mécontentement des élus locaux.

M DUFAUD tient à préciser que la nouvelle majorité se veut apolitique et plurielle et qu'il déplore les insinuations pointant une éventuelle hypocrisie.

Mme CHAPUIS expose que les réunions du conseil municipal d'une petite commune comme Brives-Charensac ne sont pas un espace dédié à des discours de politique générale.

2. Création d'un poste de Conseiller municipal délégué aux sports et aux animations & composition de la commission permanente correspondante

M le Maire expose que comme il l'avait annoncé lors de l'installation du conseil municipal, il souhaite créer un poste de conseiller délégué aux sports, aux animations et au camping municipal.

Après avoir désigné Mmes BLANQUART et BELIN comme assesseurs, M le Maire a recensé la seule candidature de M Philippe HUGON. A l'issue du scrutin à bulletin secret, M HUGON est élu avec 22 voix sur les 27 suffrages exprimés. (5 votes blancs).

M le maire a ensuite procédé à la composition de la commission ad hoc qui s'établit comme suit : M le Maire, Philippe Hugon, Rémi Varraud, Claude Pezet, Stéphanie Adell, Elodie Blanquart, Laurent Dufaud, Bruno Ouillon, Marie-Claude Rodier, Marcel Chatard, Mylène Dursapt, Yves Prat.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

3. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints & du conseiller délégué.

M le Maire expose que l'enveloppe globale dédiée aux indemnités de fonction des élus demeure inchangée malgré la création d'un poste de conseiller délégué supplémentaire. Elle s'élève à 8781.37€ mensuels.

En effet, dans le cadre de la ligne de conduite récemment fixée par l'équipe municipale prônant le non cumul de mandats et donc des indemnités de fonction, le financement de l'indemnité du nouveau conseiller spécial est rendue possible

-par la renonciation de M BRINGER à la plus grande partie de son indemnité dans la mesure où ce dernier vient d'être élu vice-président de la Communauté d'Agglomération.

-par la volonté de M le Maire, de baisser le montant de son indemnité.

M BRINGER, récemment élu vice-président de la communauté d'agglomération fait part de sa satisfaction et précise que le sens de son action au sein de cet EPCI aura pour but, dans un esprit de concertation, d'être bénéfique à Brives-Charensac. M BRINGER tient à associer Mme ALLEMAND et M VALENTIN à sa démarche et précise que l'action des élus Brivois se fera de manière constructive.

A la question de M CHATARD interrogeant M Le Maire sur son absence à la Communauté d'Agglomération, M DELABRE expose qu'au nom du respect du principe de non cumul des mandats il a proposé sa démission au Pdt de la Communauté d'Agglomération au profit de son suppléant, M BRINGER.

M CHATARD tient à dénoncer le non-respect du principe de parité au sein de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération alors qu'il avait été imposé en 2008.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

4. Délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

5. Délégation à Monsieur le Maire en vue de recruter du personnel temporaire

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

6. Indemnité de conseil du receveur municipal – approbation du taux d'attribution

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 21 voix POUR.

7. Fixation du seuil de saisine de la commission Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

8. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2014

M TOMATI propose aux membres du conseil municipal que désormais, le compte rendu soit envoyé avec le dossier du conseil municipal et adopté en début de séance.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

Questions diverses :

-M PRAT interroge M le Maire au sujet des modalités de diffusion de l'agenda municipal.

M BRINGER expose que cet agenda sera transmis à l'ensemble des membres du conseil avant la mise en place d'une plateforme extranet à disposition des élus.

-M Prat souhaite que l'annonce des conseils municipaux soit faite sur le panneau lumineux.

M Prat souhaite pouvoir tenir une permanence dans les locaux de la Mairie les lundis de 17h à 18h30.

M le Maire précise que comme il l'a exposé à M VALENTIN, il souhaite que ces permanences de l'opposition se fassent durant les heures d'ouverture de la mairie.

M PRAT fait part de son inquiétude pour l'accès des riverains du quartier de Genebret dans le cadre des travaux du contournement du Puy-en-Velay notamment en raison de l'effacement du Pont.

M BRINGER expose que cette difficulté a été prise en compte dans le cadre d'une récente réunion avec les services de l'Etat et rappelle que l'accord pour l'écrêtement de cet ouvrage avait été donné par l'ancienne municipalité.

Aussi, M BRINGER explique qu'il a demandé aux services de l'état d'étudier une solution et qu'une rencontre sur cette thématique sera prochainement organisée.

Par ailleurs, une réunion avec l'ensemble des riverains aura lieu au mois de juin.

Pour conclure M le Maire informe les membres du conseil que MM BRINGER et GIMBERT sont spécialement affectés au suivi de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00